

# RDC : procès du 11 Août 2014 à Johannesburg, relatif à l'extradition de Joseph Mukungubila sur demande du gouvernement congolais

## Communiqué du 11 Août 2014

Ce lundi 11 Août s'est tenu à Johannesburg le procès d'extradition de Joseph Mukungubila vers la RD Congo par les autorités sud africaines.

Cependant, le gouvernement congolais ayant ajouté de nouvelles charges au dossier, la justice sud africaine a une fois encore, reporté l'audience du procès au 13, 14 et 15 octobre 2014. Entre temps, elle va demander au gouvernement congolais d'apporter des preuves car le dossier semble vide.

Nous rappelons que le 05 et 28 Décembre 2013, le Prophète de l'Eternel Joseph Mukungubila avait adressé comme à son habitude, depuis l'époque du régime du Président Mobutu, des lettres ouvertes aux autorités. Dans ces deux lettres ouvertes de Décembre 2013, il dénonçait l'imposture au sommet de l'Etat.

En réponse, en date du 30 décembre 2013, vers 6h du matin, la résidence du Prophète Joseph Mukungubila située au quartier Golf à Lubumbashi, avait fait l'objet d'une attaque armée de la garde républicaine congolaise, provoquant la mort de plus de 200 disciples et partisans, des civils non armés, qui étaient en veillée de prière. C'est suite à ce massacre que d'autres disciples et partisans, dans différentes villes de la RD Congo dont Kindu, Kisanganyi et surtout Kinshasa (RTNC, aéroport de Ndjili et camp Tshatshi), ont fait une manifestation de colère, manifestation de civils non-armés malheureusement réprimée dans le sang avec un bilan de plus 100 morts.

Ces massacres du 30 Décembre ont été suivis de plusieurs vagues d'arrestations arbitraires, de traques et d'assassinats des disciples, partisans ou supposés comme tels de Joseph Mukungubila jusqu'à ce jour. Ces disciples et partisans de Joseph Mukungubila, sans jugement ni soins médicaux, subissant des tortures et viols, remplissent les prisons de Kinshasa et Lubumbashi.

C'est à la suite de ces événements que le Prophète de l'Eternel Joseph Mukungubila s'était réfugié en Afrique du Sud où une demande d'asile avait été déposée dès le 14 Janvier. A cette occasion, un document temporaire lui avait été accordé, reconnaissant ainsi la légitimité de sa demande de protection. Cependant, pour des raisons politico-économiques, le gouvernement sud africain avait préféré répondre à la demande d'extradition formulée ultérieurement par la RD Congo, c'est-à-dire le 9 Mai 2014. Cette demande d'asile avait donc été rejetée le 7 juillet 2014.

Nous avons confiance en la justice sud africaine car dans cette affaire, c'est le Prophète de l'Eternel Joseph Mukungubila qui est victime et le gouvernement congolais bourreau. Le procès de Johannesburg permettra de rétablir cette vérité et d'innocenter le Prophète de toutes les charges formulées par le régime d'alias Joseph Kabila.

Bureau du Prophète de l'Eternel Joseph Mukungubila